



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UEO

Question écrite n° 31360

Texte de la question

En 2004, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense, tiendra sa cinquantième session et célébrera cet événement. À cette occasion, son président, M. Armand de Decker, président du Sénat belge, a affirmé son intention de souligner l'importance de la contribution de cette assemblée à la définition de la politique de sécurité et de défense de l'Europe. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères comment il compte associer la France à cette célébration d'une assemblée dont le siège est à Paris.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères a participé à la célébration du cinquantième anniversaire de l'Assemblée parlementaire de l'UEO en recevant une délégation de cette assemblée au Palais des affaires étrangères et en prononçant devant celle-ci une intervention. Il y salue l'importance de la contribution de l'Assemblée au travail de l'UEO dans le passé et au développement de la défense européenne. L'Assemblée parlementaire de l'UEO a décidé de prendre l'appellation d' « Assemblée parlementaire de sécurité et de défense », prenant acte de l'évolution de l'Europe de la défense. Depuis la désactivation des fonctions opérationnelles de l'UEO (décembre 2000) et le développement de structures politico-militaires au sein de l'Union européenne, l'UEO a largement restreint ses activités. L'Assemblée parlementaire demeure un forum d'échanges entre parlementaires des pays européens sur les questions de défense. Elle constitue un relais auprès des opinions publiques des États membres. Toutefois, le contrôle parlementaire sur la PESD est assuré par les parlements nationaux et par le Parlement européen dans les termes fixés par l'article 21 du traité sur l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31360

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 19

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 517